



Réf.: 208/2021

29 octobre 2021

LETTRE COMMUNE du MEDAC et du CCS
Sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (MSE)
pour le thon rouge de l'Atlantique

Au cours de la première moitié du mois d'octobre 2021, les réunions suivantes ont eu pour objet d'impliquer les parties prenantes dans le processus de MSE : le GT2 du MEDAC, les webinaires des ambassadeurs de l'ICCAT et le GT du CCS sur les espèces pélagiques.

Reconnaissant l'importance et l'effort nécessaire pour impliquer les parties prenantes et l'administration nationale dans le processus participatif, les CC impliqués réitèrent¹ que

« - L'atelier conjoint a été une première étape d'implication des parties prenantes et de diffusion de l'information. Il est important que la consultation se poursuive en collaboration avec l'ICCAT et l'UE en tant que Partie Contractante et ce, régulièrement tout au long du processus et en organisant dès que possible des webinaires informels afin de recueillir les opinions d'une plateforme hétérogène de parties prenantes, en accordant une attention particulière aux langues de travail et à la simplification des informations scientifiques afin de recueillir un retour éclairé ;

- Le processus d'adoption de la Stratégie de Pêche nécessite un temps suffisamment long pour fournir des simulations fiables basées sur les meilleures données scientifiques disponibles. L'acquisition de données et l'amélioration de leur qualité doivent être poursuivies et renforcées ;

- L'approche ascendante et la collaboration des parties prenantes devraient servir de base à la définition des futures règles de contrôle de la pêche (HCR) en tenant compte de leurs intérêts et de leur expérience ainsi que de la typologie de la flotte ;

- D'autres facteurs, tels que les changements environnementaux, la pollution, la dynamique trophique et les possibles interactions avec d'autres espèces d'autres pêcheries doivent être dûment pris en compte lors de la définition des Stratégies de Pêche. » En ce qui concerne les webinaires des ambassadeurs, récemment organisés par l'ICCAT, nous reconnaissons l'importance de la mise en place d'une telle initiative d'information ; néanmoins nous avons constaté qu'une véritable participation et une

¹ Réf. 145/2021 – AVIS CONJOINT du MEDAC et du CCS sur la Stratégie des Règles de Contrôle de la Pêche (HCR) du thon rouge de l'Atlantique et de la Méditerranée.



implication active des parties prenantes dans le débat ont été entravées par le niveau élevé du contenu technique des réunions. En outre, nous comprenons parfaitement que les langues de travail de l'ICCAT soient limitées à 3 (EN, ES, FR), mais nous recommandons d'envisager de proposer une interprétation simultanée pour les autres langues (grec, croate, italien et portugais) afin de faciliter une discussion solide et fructueuse.

Dans cet esprit, tout en saluant et en soutenant l'initiative d'impliquer les parties prenantes dans ce processus, le MEDAC et le CCS souhaitent offrir leur coopération de la manière suivante :

- co-organiser une telle réunion en proposant les langues de travail supplémentaires, qui ne font pas partie des langues officielles de l'ICCAT.
- partager les présentations avant la réunion avec tous les membres en proposant des moyens de simplification du contenu scientifique
- partager les informations sur les *CMP* (Procédures de Gestion de Candidature) de manière claire, à temps pour fournir des conseils avant la réunion du Groupe 2 de l'ICCAT prévue le 12 novembre. Si une discussion sur les *MSE* est prévue.